

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 juin 2023

OBJET :

Compte Financier Unique 2022

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°3

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Cette reddition des comptes prend traditionnellement, et conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, la forme d'un compte administratif, document retraçant les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce compte administratif, examiné par l'assemblée délibérante, s'accompagne de la communication, par le receveur municipal, du compte de gestion qui reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés sur l'exercice écoulé et enregistré, en partie double, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale et établissant le bilan du patrimoine communal.

Comme précisé à l'occasion de l'adoption du référentiel M57, le 29 mars 2021, la ville d'Essey-lès-Nancy s'est portée candidate pour l'exercice 2022 à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion afin d'améliorer la lisibilité de l'information financière et, *in fine*, la qualité des comptes ;

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le Compte Financier Unique relatif à l'exercice 2022, en prenant connaissance du rapport de présentation y afférent.

Résultat de l'exercice	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	+ 667 298,33 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	+ 600 000,00 €
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)	+ 1 267 298,33 €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (si déficit)	-237 263,13 €
R 001 (si excédent)	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -)</u>	
Besoin de financement (si négatif)	
Excédent de financement (1) (si positif)	+ 175 579,63 €
Besoin de financement F. = D. + E.	-61 683,50 €
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 267 298,33 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	917 298,33 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	350 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	- €

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 175 579,63 € ; autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

PROPOSITION

Considérant l'identité de valeurs entre les résultats calculés de manière anticipée et les résultats affichés au compte financier unique, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise définitive des résultats de l'exercice 2022, conformément au tableau ci-dessus.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		600 000,00 €	31 303,48 €		31 303,48 €	600 000,00 €
Opérations de l'exerc.	5 678 706,52 €	6 346 004,85 €	1 875 573,98 €	1 669 614,33 €	7 554 280,50 €	8 015 619,18 €
Total	5 678 706,52 €	6 946 004,85 €	1 906 877,46 €	1 669 614,33 €	7 585 583,98 €	8 615 619,18 €
Résultats de clôture		1 267 298,33 €	237 263,13 €			1 030 035,20 €
Restes à réaliser 2022			135 597,96 €	311 177,59 €	135 597,96 €	311 177,59 €
Totaux cumulés	5 678 706,52 €	6 946 004,85 €	2 042 475,42 €	1 980 791,92 €	7 721 181,94 €	8 926 796,77 €
Résultats cumulés		1 267 298,33 €		- 61 683,50 €		1 205 614,83 €

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2022.

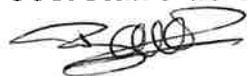
DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité avec 4 abstentions (M. CHEVARDE, MME CHOPIN-RENAULD, M. PERRI et M. KATZ) et après que M. Le Maire se soit retiré, sous la présidence de M. SAPIRSTEIN élu par le Conseil Municipal, le Compte Financier Unique de l'exercice 2022.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 29 juin 2023.

Pour extrait

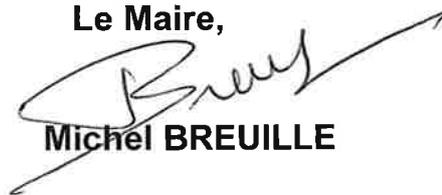
La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	16 juin 2023
- Convocation distribuée le :	16 juin 2023
- Affichage de la liste des délibérations :	30 juin 2023
- Affichage du procès-verbal le :	29 septembre 2023

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.

- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON
- Mme Nadine CADET à Mme Gaëlle BARDOUL
- Mme Caroline CREUSOT à Mme Elise DROUVILLE
- Mme Marie LOZINGUEZ à Mme Evelyne DEVOUGE
- M. Mallory KOENIG à M. Pascal LAURENT
- M. Jean Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN RENAULD
- Mme Aïcha MENZRI à Mme Marjorie HOUSSIN

ABSENT

- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Élise DROUVILLE

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Élise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE